Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DEL2025121615-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 10 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, MARTINIAULT Anne-Laure, FOUCHARD Fabrice, LEMARCHANDEL Franck, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absentes excusées : BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / DELVILLE Nathalie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse

Etaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime /

Secrétaire de séance : M. Luc JEANNEAU à qui il est adjoint un auxiliaire.

15. Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAGV)

Rapporteur : M. Christian Toczé, maire.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) est un document de planification qui facilite l'organisation de l'accueil des gens du voyage sur le territoire.
L'actuel SDAGV (pris pour la période 2020-2025) arrive à échéance.

Le SDAGV détermine, au sein du département, les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :
– des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
– des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
– des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.
Ce schéma définit également les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement de ces rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages, ainsi que la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.
La révision de ce schéma a fait l'objet d'une large concertation depuis mars 2024, à laquelle a pu contribuer la communauté de communes Bretagne romantique. Désormais, les 18 EPCI et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis simple dans le cadre de leur instance délibérative respective avant le 7 janvier 2026.

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit que toutes les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Les communes de moins de 5000 habitants peuvent, également, être inscrites au schéma départemental
La commune de Combourg, ayant plus de 5 000 habitants, a l'obligation d'être inscrite au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il en est de même pour la Communauté de communes Bretagne romantique car elle dispose

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DEL2025121615-DE

de la compétence obligatoire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ».
Une aire d'accueil est présente sur la commune de Tinténiac justifiant son inscription au schéma.
La Communauté de communes Bretagne romantique ainsi que les communes de Combourg et de Tinténiac sont donc invitées à émettre un avis simple sur le schéma.
La commission consultative sera amenée à se prononcer le 19 janvier 2026. Le schéma départemental sera définitivement adopté à l'issue de la session départementale de février, avant d'être entériné par arrêté préfectoral.

Extrait du schéma :

Constat pour Tinténiac : Enjeu de créer une réponse adaptée en matière d'habitat à pour les ménages ancrés
Enjeu de déplacer tout ou partie des TFL prescrits sur l'EPCI vers Tinténiac dont l'aire d'accueil est occupée par des ménages en demande d'habitat adapté (TFL ou autre à créer sur l'aire actuelle).

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
COMBOURG	4 emplacements	/	/	Pas de terrain de grands passages inscrit dans le schéma 2026/2032. Étudier l'augmentation des capacités d'accueil de l'aire de Combourg pour atteindre 8 emplacements.
TINTENIAC	/	/	4 TFL*	Créer l'équivalent de 4 TFL pour les 4 ménages ancrés sur l'aire d'accueil et ainsi répondre aux besoins identifiés dans le cadre de l'étude et du diagnostic sur schéma.
Précisions des copilotes du schéma	Concernant les stationnements diffus de groupes familiaux et/ou de grands passages sur l'EPCI, en accord avec la CCBR, poursuivre le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et avec l'appui financier de l'EPCI aux communes concernées) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage (type terrain de grand passage de petite capacité). *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

Des pourparlers ont lieu,
Des élus s'interrogent, d'une part, sur le fait qu'il soit proposé à des populations normalement « nomades » un dispositif d'habitat fixe, d'autre part, ils souhaiteraient connaître les conditions exactes de cette occupation et enfin ils voudraient avoir le détail des équipements qui seront installés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix Abstention Mmes et MM. Bimbot, Jeanneau, Bazin, Deheeger, Fouchard, Martiniault, Dufeil, Gauthier, D'Aboville, Morin-Louvigny (et un pouvoir), Quenouillère, Giot,
et 12 voix Pour Mmes et MM. Toczé, Touzard, André (et un pouvoir), Bossard, Arribard, Preschoux, Lemarchandel, Parpaillon, Bolivard (et un pouvoir), Legrand,

donne un avis favorable sur le projet de SDAGV.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Luc JEANNEAU